

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 06 FEVRIER 2023**

**L'an deux mil vingt-trois, le lundi six février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

*Date de convocation :*

Mardi 31 janvier  
2023

**Présents :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHÉO Aude, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien

*Mis en ligne :*

Vendredi 10 février  
2023

**Procurations de vote et mandataires :** Mme ANDRÉ-SABOURDY Isabelle ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude, M. DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à Mme BONNAFOUS Catherine, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, Mme MÉTAYER Chrystèle ayant donné pouvoir à Mme THERAUD Carine, Mme VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien

*Nombre de Conseillers en exercice :* 29

**Absente :** DORIA Anne

Présents : 23  
Votants : 28  
Quorum : 15

M. Frédéric PIERRE est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 31 janvier 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

### **2023-04 – Urbanisme : désaffectation et déclassement des parcelles BC38 et 104 (partiel)**

Elu référent : Gaël LEFEUVRE

**VU** l'avis de la commission urbanisme et transition écologique du 24 janvier 2023

Par délibération du Conseil Municipal n°99-2022 en date du 19 septembre 2022, il a été approuvé une consultation restreinte de promoteurs en vue de la réalisation d'un programme de 20 logements sur un terrain communal situé au Domaine de Tizé et cadastré BC 38 et 104 partiel d'une superficie totale de 11 538 m<sup>2</sup>.

Dans le cadre de la procédure, la Police Municipale a constaté le 9 janvier 2023 que cet espace n'était plus utilisé.

**Après en avoir délibéré, par 20 voix POUR, 8 voix CONTRE (C.BONNAFOUS, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, S.NOULLEZ, P.VALLÉE, B.LEJOLIVET, C.CAITUCOLI, D.SIMON), les membres du Conseil municipal :**

**CONSTATENT** la désaffectation du terrain à être cadastré pour une superficie d'environ 10 800 m<sup>2</sup> en totalité de la parcelle BC 38 et en détachement partiel de la parcelle aujourd'hui cadastrée BC 104;

**PRONONCENT** le déclassement du domaine public;

**AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**

